

# Régularisation anomalies URSSAF

Avec la mise à jour du 20 Avril 2023 disponible sur notre site [www.gepss.net](http://www.gepss.net), les anomalies URSSAF présentes de Janvier à Mars 2023 seront automatiquement régularisées en effectuant la DSN d'Avril :



Sur cet onglet, vous trouverez tous les agents à corriger.

Pour des agents présents sur cet onglet et n'ayant pas de paie, vous devez faire un bulletin à 0 afin que les régularisations soient prises en compte.

Voici ci-dessous, les manipulations à effectuer uniquement si l'agent n'a pas de paie :

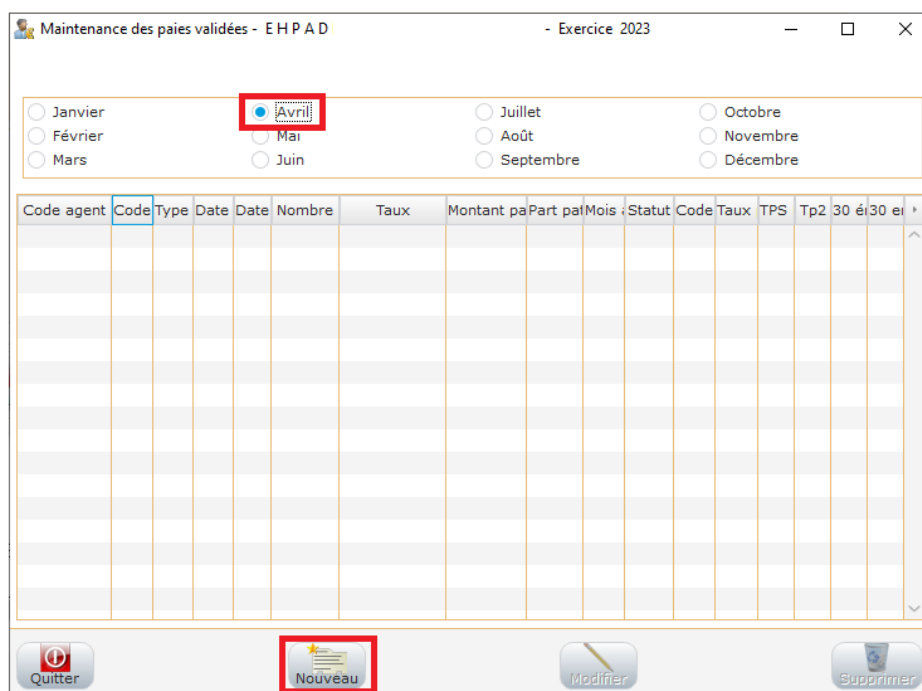
**Si votre paie est toujours en cours**, vous devez effectuer une paie avec :

- Un code 100 à 30/30
- Un code 150 à-30/30 et saisir un T dans la petite colonne après la colonne « Date »

**Calculez la paie de cet agent en vous assurant que le net à payer soit à 0**

**Si la paie est validée**, vous devez effectuer une paie en passant par « Outils » et « Maintenance des paies validées ».

Vous devez sélectionner l'agent puis le mois « Avril » :



Vous devez cliquer sur le bouton « Nouveau ». Vous devez renseigner les zones comme ci-dessous en rouge puis cliquer sur le bouton « Valider » :

The screenshot shows the 'Fiche PAIV' form with the following fields highlighted in red boxes:

- Mois archivé : 04
- Date application : 04
- Date fin application : 04
- Code paie : 150
- Base de calcul : 1,000
- Taux : 100,000
- Montant payé : 100,000
- Libellé : Rappel Traitement
- Montant Plafond : 0,000
- Montant cot. pat. : 0,0000
- Agard :
- Buttons: Annuler and Valider (highlighted in red)

Vous devez rajouter une deuxième ligne en cliquant sur le bouton « Nouveau » afin de saisir un autre code paie 150 avec le montant en négatif :

The screenshot shows the 'Fiche PAIV' form with a second line added. The fields for the second line are highlighted in red boxes:

- Code paie : 150
- Base de calcul : -1,000
- Taux : 100,000
- Montant payé : 0,0000
- Montant Plafond : 0,000
- Montant cot. pat. : 0,0000
- Agard :
- Buttons: Annuler and Valider (highlighted in red)

Il faudra effectuer la même manipulation pour créer la ligne 900 comme ci-dessous :

Fiche PAIV

Code agent ALL Code établissement + année 0123 Mois archivés 04

Date application 04 Date fin application 04 Type\_Paie Type de zone Statut CR Tps de travail 100,00 / 100,00

Code emploi AISN Echelle B02 Echelon 1 Ind Majoré 356 Chevron 0

Catégorie du cadre comptable Catégorie pour TARIFEHPAD Code de modalité d'exercice du temps de travail :

10 - Remplacements 5 - Aide soignant AMP

Code paie 900 Libellé NET A PAYER

Base de calcul 0,000 Taux 0,000 Montant payé 0,0000 Montant Plafond 0,000

30 ème 30,00 / 30,00 Taux cot. pat. 0,000 Montant cot. pat. 0,0000 Cpte imput.

Date référence Agard

Libellé du bulletin

Annuler Valider

Après ces manipulations, vous aurez 3 lignes pour l'agent sur le mois d'Avril :

Maintenance des paies validées - EHPAD Exercice 2023

Janvier  Avril  Juillet  Octobre  
 Février  Mai  Août  Novembre  
 Mars  Juin  Septembre  Décembre

Code agent	Code	Type	Date	Date	Nombre	Taux	Montant pa	Part pa	Mois	Statut	Code	Taux	TPS	Tp2	30 é	30 é
ALLIOTTEC	150		04	04	1,00	100,00	100,00 €	0,00 €	04	CR	AISN 0,...	100	100	30	30	
ALLIOTTEC	150		04	04	-1,00	100,00	0,00 €	0,00 €	04	CR	AISN 0,...	100	100	30	30	
ALLIOTTEC	900		04	04	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	04	CR	AISN 0,...	100	100	30	30	